

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024 A 19 HEURES

Présents : M. FRANCKE Grégoire, Maire, M. LOY Jean-Pierre, 2^{ème} Adjoint, M. BONDUAEUX Alain, 3^{ème} Adjoint, M. NEUVILLE Cédric, 4^{ème} Adjoint, M. DEWITTE Jean-Pierre, Mme VEREECQUE Caroline, Mme VERBEKE Martine, Mme BEAUCAMP Sophie, conseillers municipaux.

Excusés : Mme GRIVES Karen donne pouvoir à M. Grégoire FRANCKE, Mme WEILLAERT Aude donne pouvoir à Mme BEAUCAMP Sophie, M. BODDAERT Joël donne pouvoir à M. NEUVILLE Cédric, Mme AYELLO Frédérique donne pouvoir à M. BONDUAEUX Alain, Mme VANBERTEN Claire donne pouvoir à Mme VEREECQUE Caroline.

Absent : M. DEBLIECK Michael.

A l'ordre du jour

Compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal et signatures du registre

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu de la réunion précédente et demande aux membres de l'ancien conseiller municipal de signer le registre des délibérations.

Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Sophie BEAUCAMP est nommée secrétaire de séance.

Demandes de subventions 2024

Monsieur le Maire propose de reconduire les subventions aux associations bambecquoises comme suit :

Amicale des sapeurs-pompiers 230€

Société de Tir Saint Sébastien 500€

Club Age d'Or 600€

Association du Jardin Botanique du val de l'Yser 230€

Happy Dance 1000€

Patrimoine et gourmandise 230€

Bushido Club 230€

CCAS 5000€

Pour les subventions extérieures, elles ont été reconduites comme suit :

La Flandre verdoyante et fleurie 100€

Patrimoine les retables 135€

Association des Parents d'élèves du R.P.I. 210€

Association Bani Kono 100€

Point sur les finances

Monsieur le Maire fait le point sur les finances pour l'année 2023

Dépenses d'investissement 512 790,20€

Recettes d'investissement 751 310,60€

Dépenses de Fonctionnement 567 424,68€

Recettes de fonctionnement 653 539,83€

Loi APER

Monsieur le Maire informe que la consultation publique a eu lieu du 11 décembre 2023 au 5 janvier 2024 pour la Loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (APER) et notamment l'accompagnement des communes à la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables. Il n'y a eu aucune visite lors de la consultation.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur la définition des zones d'accélération des énergies (ZAENR) à savoir :

- Solaire photovoltaïque (production d'électricité) et thermique (production d'eau chaude sanitaire) au sol ou en toiture. Une ZAENR solaire à l'échelle de la commune.
- Eolien, la commune n'est pas concernée.
- Hydro-électricité. Il peut y avoir des projets le long de l'Yser, à certaines périodes de l'année.
- Réseau de chaleur. Tout le territoire présente du potentiel même s'il n'y a pas de projets prévus prochainement. Une ZAENR réseau chaleur à l'échelle de la commune entière.
- Géothermie. Tout le territoire présente du potentiel. Une ZAENR géothermie à l'échelle de la commune.
- Méthanisation. Tout le territoire présente du potentiel sauf en centre-ville. Les contraintes d'urbanisme restent applicables en termes de zones inondables et de distance minimale de 200 mètres des habitations (hors micro-méthanisation). Une ZAENR méthanisation à l'échelle de la commune hors zone du périmètre ABF.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal valide à l'unanimité la définition des zones d'accélération des énergies reprises ci-dessus.

Travaux et projets divers

Monsieur le Maire informe que l'aménagement de la place et la réfection des trottoirs rue principale sera lancé en 2024.

Les peintures des menuiseries de la mairie et de la salle « Yserhof » seront rafraîchies au printemps.

Un projet de permis d'aménager est en cours d'élaboration pour un lotissement rue de la brasserie.

Nouvel aménagement des bordures de séparation des espaces verts devant la médiathèque.

Une étude sera demandée au Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre pour l'éclairage extérieur en Led du terrain de football.

Cotisation Communale au SIECF

Par délibération en date du 20 novembre 2023, le Comité syndical du SIECF a décidé à l'unanimité, les cotisations 2024 comme suit :

Compétence	Montant pour 2024	Modalités de perception
Electricité	4,10 € / habitant	Budgétisation ou fiscalisation ou déduction TCFE*
Gaz (uniquement pour les communes desservies en gaz au 01/01/2024)	0,60 € /habitant	Budgétisation ou fiscalisation
Eclairage public (option B Maintenance)	3,70 € /habitant	Budgétisation ou fiscalisation ou déduction TCFE*
IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique)	800 € / borne	Budgétisation ou fiscalisation ou déduction TCFE*
Télécommunications	1,50 € /habitant	Budgétisation ou fiscalisation
Numérique	0.30€/ habitant	Budgétisation ou fiscalisation

La commune de Bambecque adhère au(x) compétence(s) suivante(s) :

- Electricité,
- Télécommunication
- Numérique

Le Conseil Municipal ; décide de fiscaliser les cotisations des 3 compétences retenues.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il peut présenter une demande de fiscalisation de la contribution DECI 2024 reçu ce jour du SIDEN-SIAN

La contribution 2024 s'élève à 4120€ TTC (5€ / habitant)

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide de fiscaliser cette contribution.

Tarif brocante 2024

Monsieur le Maire demande de bien délibérer pour le tarif de la brocante 2024.

Il est décidé les tarifs suivants :

4€ l'emplacement de 4m, les bambecquois ont le droit à un emplacement gratuit

12€ l'emplacement de 4 m pour les professionnels.

Monsieur le Maire informe qu'après plusieurs réunions à la CCHF sur la mise en place du Pacte Fiscal, celui-ci a été adopté à l'unanimité au Conseil Communautaire.

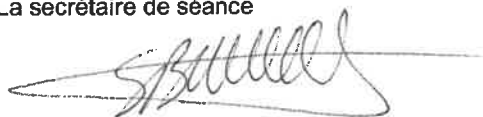
Questions diverses

Monsieur NEUVILLE signale que l'audit pour les travaux de rénovation de la salle Yserhof est en cours.

Une réunion pour la sécurité du passage des 4 jours de Dunkerque aura lieu le 4 mars 2024.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H30

La secrétaire de séance



Sophie BEAUCAMP

Le Maire,



Grégoire FRANCKE